CAHIER DES CHARGES SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ

DORDOGNE-ANNÉE 2024

Comité Natation Départemental de la Dordogne

cd24natation | comité de natation de dordogne | cd24natation.com

Document n°2024 CND24 SNS RG 001-00
Approuvé en comité de pilotage le 9 février 2024

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

ACADÉMIE DE BORDEAUX

RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

CDOS DORDOGNE

SOMMAIRE

1 Préambule 2
2 Acronymes 5
3 Commission lutte contre les noyades CTD24 6
4 Statuts des porteurs de projets éligibles 7
5 Description de l'appel à projets 8
5.1 Organisation de l'AAQ et du JAN 8
5.1.1 Accompagnement dans les territoires 8
5.1.2 Qui peut mettre en œuvre un projet 10
5.1.3 Mode d'organisation possibles : temps scolaire, péri ou extrascolaire 11
5.2 Logistique de mise en œuvre, matériel et ressources nécessaires 11
5.2.1 Piscines, bassin, espaces naturels 11
5.2.2 Aspects logistiques d'organisation du bassin 11
5.3 L'encadrement 13
5.3.1 Intervenants possibles 13
5.3.2 Encadrement en fonction du cadre d'intervention 13
5.3.3 Recommandation pour la mise en œuvre de l'AAQ 16
5.4 Validation des critères pour élaboration d'un projet 18
6 Annexes 20
6.1 Annexe 1 : Fiches de stage Page 1 et page 2 21
6.2 Annexe 2 :Planning annuel 23
6.3 Annexe 3 : Liste des encadrants AAQ 24

1 Préambule

Ce document a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du plan de « Prévention des noyades et de développement de l'Aisance aquatique » sur le département de la Dordogne.

L'enquête Noyades menée au cours de l'été 2018 par Santé Publique France a relevé par rapport à la dernière enquête menée en 2015, une augmentation sensible du nombre des noyades accidentelles (1 649 en 2018 contre 1 266 en 2015) spécialement chez les 0-6 ans pour lesquels les noyades ont augmenté de 96% de manière globale et même de 132% pour les piscines privées familiale. Ainsi, le ministère des sports s'est mobilisé pour lutter contre les noyades en déployant diverses actions portées dans le cadre de l'objet de la vie quotidienne (OVQ) intitulé **« Prévenir les noyades et développer l'Aisance aquatique »**.

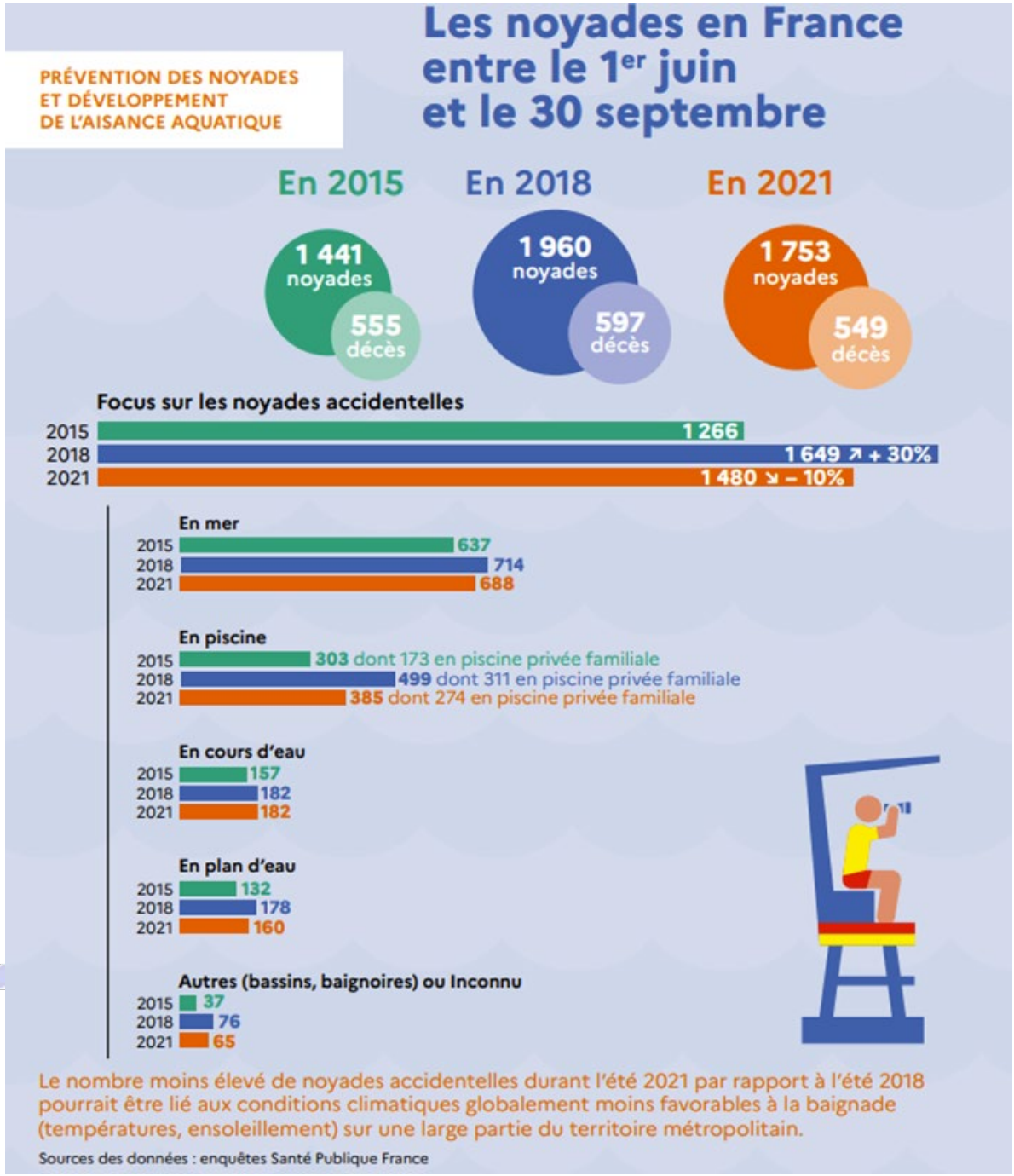

L'Aisance aquatique se définit comme une « expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique ».

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà
=> un parcours de formation pour devenir nageur

Dans ce cadre, l'Agence nationale du Sport consacre des crédits au déploiement de ce plan, qui vise à accompagner les actions menées en matière d'apprentissage de la natation et d'apprentissage de l'aisance aquatique, autour de deux dispositifs :

1. **le dispositif « J'apprends à nager »** pour soutien des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les zones carencées (quartiers de la politique de la ville [QPV] et zones de revitalisation rurale [ZRR]) ; (La part des adultes ne pourra pas excéder 10 %) 2. **le dispositif « Aisance aquatique »** s'articule autour de 2 volets :

a. pour la mise en place d'actions d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination d'enfants de 4 à 6 ans (désignée sous le terme de « classe bleue » sur le temps scolaire) ;

b. pour l'organisation de formations à l'enseignement de l'aisance aquatique afin d'augmenter notre déploiement. Ces formations sont organisées par l'ERFAN Nouvelle Aquitaine.

L'ensemble du dispositif est piloté par le service départemental SDJES24 et le Comité Départemental de Natation, partenaire du dispositif.

2 Acronymes

- ANS: Agence Nationale du sport
- SDJES 24: Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- CD24: Conseil Départemental de la Dordogne
- CND24: Comité Natation Départemental 24
- CTD24: Commission Technique Départementale 24
- AAQ: Aisance Aquatique
- JAN: J'Apprends à Nager
- CIAA: Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques
- EPS: Education Physique et sportive
- ERFAN: Ecole Régionale de Formation de Activités de la Natation
- BNSSA: Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
- CC: Communauté de communes
- CT: Collectivités territoriales
- EN : Education Nationale
- EPT : Etablissements publics territoriaux
- CDP : Conseillers départementaux pédagogiques
- CPC : Conseillers pédagogiques de circonscription
- IEN : Inspecteurs de l'Education nationale

3 Commission lutte contre les noyades CTD24

Lors d'une réunion le 3 novembre 2023 aux bureaux de la SDJES24 avec les principaux partenaires et les représentants de l'Etat, il a été décidé de créer une commission technique Départemental (CTD24) pour coordonner l'ensemble du dispositif. Les membres sont :

- SDJES24: Lionel Dumain coordinateur du dispositif (Service instructeur)
- CND24: Coordinateur partenaire du dispositif
  - Antoine Linares Référent départemental AAQ, Agent de développement du Comité et entraineur
  - Laurent Pascaud, Président du CND24
- CPD-EPS: Carole Carlux, Conseillère pédagogique du département
- CD24: Xavier Sanchez Directeur Direction des sports/ Laurent Villar.

  Chef de Service Direction des sports
- Grand Périgueux: Damien Fournier, Chef de bassin
- La CAB : Marion Grillère, cheffe de bassin
- CDOS24: Florent Petit, Chargé de missions
- Acteurs privés: Camille Croise, MNS

4 Statuts des porteurs de projets éligibles

Cet appel à projets s'adresse aux :

- **Aux écoles,**
- **Collectivités territoriales** (communes, communautés de communes / intercommunalités, établissements publics territoriaux (EPT), conseil départemental, etc.). Les collectivités territoriales sont des entités légitimes pour être à l'initiative de projets AAQ.
- **Fédérations sportives agréées**, dans une logique de tête de réseau, intervenant dans le domaine des activités aquatiques et nautiques, dont les fédérations multisports/affinitaires, handisport et sport adapté agissant dans la prévention des noyades,

Les porteurs de projets et principalement les collectivités territoriales pourront se mettre en relation avec les organes déconcentrés des fédérations sportives et des structures de référence identifiées pour l'encadrement de l'Aisance aquatique. Il s'agit :

- Fédération française de natation,
- Fédération française de sauvetage et secourisme,
- Fédération française de sport adapté,
- Fédération française de triathlon,

Les porteurs de projet devront observer une approche en synergie, à savoir l'organisation de « classes bleues / stages bleus » adossé(e)s à leurs formations, conçu(e)s en partenariat avec des collectivités territoriales et/ou le mouvement sportif (fédérations, comités départementaux, clubs), et en association avec les acteurs locaux de l'éducation nationale. Les projets déposés peuvent être transdisciplinaires. Les porteurs de projet devront également présenter dans le dossier leur stratégie de déploiement territorial et/ou fédéral de l'Aisance aquatique.

Les projets devront commencer en 2024, et pourront se dérouler jusqu'au 31 décembre 2024 au plus tard, date limite de transmission des bilans.

5 Description de l'appel à projets

5.1 Organisation de l'AAQ et du JAN

5.1.1 Accompagnement dans les territoires

Les collectivités locales : des acteurs clés pour le déploiement des savoirs sportifs fondamentaux.

- ✓ **Inscrire l'AAQ dans le projet de territoire de la collectivité et en assurer une gouvernance locale**
  - Le portage politique est la garantie de l'engagement de l'action.
  - Il est possible de s'appuyer sur des instances de gouvernance partagée déjà mises en place (ex : comité de pilotage des politiques éducatives territoriales) en intégrant les partenaires locaux impliqués dans les activités aquatiques.
- ✓ **S'appuyer sur ce qui est déjà mis en place**
  - Des séances de « piscine » sont déjà mises en place pour de nombreuses écoles. Il s'agit de s'appuyer sur l'existant pour ensuite proposer des cycles d'AAQ complets permettant les premiers apprentissages de la natation et de délivrer des attestations officielles aux enfants qui les ont suivis.
- ✓ **Mobiliser les partenaires locaux et animer ce réseau afin que tous les enfants du territoire puissent se voir délivrer l'attestation AAQ avant l'apprentissage du savoir nager en sécurité**
  - Les directeurs d'école et les professeurs des écoles, les conseillers pédagogiques départementaux (CDP) et de circonscription (CPC) EPS, les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) de circonscription.
  - Les maîtres-nageurs sauveteurs en tant que professionnels de l'apprentissage de la nage.
  - Les clubs sportifs du territoire affiliés à des fédérations aquatiques.
- ✓ **Contribuer à ce que les opérateurs aient les moyens techniques, pédagogiques et financiers de dispenser l'apprentissage de l'AAQ et du JAN**
  - Favoriser la mise en place de créneaux « piscine » pour l'AAQ par exemple lors des périodes délaissées par les collégiens et lycéens.
  - Déployer des bassins mobiles (financements de l'Agence nationale du Sport) en complément des équipements structurants.

- Proposer une formation spécifique et continue aux maîtres-nageurs sauveteurs, dont les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

✓ **Valoriser la réussite des enfants (donner envie) contribue de la dynamique du territoire**

- Organiser une fête de remise des attestations par école pour tous les enfants du territoire en présence, par exemple, des représentants légaux, des équipes pédagogiques et des animateurs des clubs sportifs.

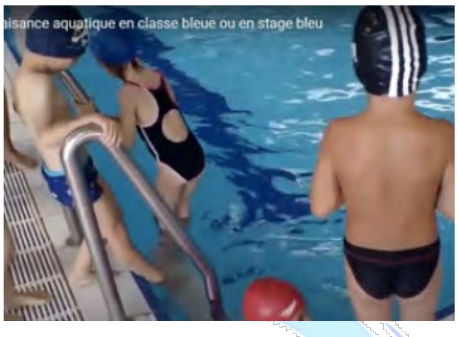

5.1.2 Qui peut mettre en œuvre un projet

	Temps scolaire - Journée d'école	Temps périscolaire - Après l'école ou mercredi	Temps extrascolaire - Le samedi ou pendant les vacances
Collectivités[1] (y compris les accueils collectifs de mineurs -ACM- et les écoles des sports qu'elles organisent)	X **Toute mise en oeuvre se fera sous la responsabilité des professeurs des écoles.** • Signature d'une convention avec l'école dans le cadre de la promotion par la collectivité d'activités pour les élèves • Déclinaison possible par les éducateurs de la commune (après agrément) • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs (après agrément) des clubs affiliés aux fédérations aquatiques	X • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Lien à effectuer avec le plan mercredi le cas échéant • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des clubs affiliés aux fédérations aquatiques	X • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Déclinaison possible par l'école municipale des sports • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des clubs affiliés aux fédérations aquatiques
Ecoles (publiques et privées)	X **Toute mise en oeuvre se fera sous la responsabilité des professeurs des écoles.** • Autorisation préalable du directeur d'école • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs (après agrément) des clubs affiliés aux fédérations aquatiques • Le soutien de la collectivité pour l'organisation technique peut utilement être recherché		

1. Les communes peuvent organiser, pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires, des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires (Art.216-1 du Code de l'éducation)

Accueil collectif de mineurs -ACM- (centres de loisirs, colonies...) organisés par des acteurs privés		X • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Lien à effectuer avec le plan mercredi le cas échéant • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des clubs affiliés aux fédérations aquatiques	X • Intégration possible dans le projet éducatif des ACM et déclinaison en projet pédagogique • Lien à effectuer avec les projets éducatifs territoriaux le cas échéant • Possibilité de partenariat et de mobilisation des éducateurs des clubs affiliés aux fédérations aquatiques
Clubs affiliés à des fédérations sportives aquatiques, maîtres-nageurs sauveteurs (auto-entrepreneurs par exemple)	X **Toute mise en oeuvre se fera sous la responsabilité des professeurs des écoles** • Autorisation préalable du directeur d'école • Agrément par l'Education nationale des encadrants	X • Le lien peut être fait avec la collectivité en termes de continuité éducative ; l'organisation indépendante est également possible	X • Le lien peut être fait avec la collectivité en termes de continuité éducative ; l'organisation indépendante est également possible

5.1.3 Mode d'organisation possibles : temps scolaire, péri ou extrascolaire

- ✓ **L'apprentissage de l'aisance aquatique peut être réalisé pendant :**
  - le temps scolaire : **classes massées**
  - les temps périscolaire et extrascolaire : **stages bleus ;**
  - lors d'activités familiales (ex : villages vacances) :**jours bleus.**
- ✓ **L'AAQ s'inscrit ainsi dans tous les temps de vie de l'enfant.**

  L'enfant peut même participer à **plusieurs cycles dans des environnements différents** afin d'atteindre le palier 3.
- ✓ **L'apprentissage de l'AAQ peut avoir lieu à différentes périodes, par exemple :**
  - de septembre aux vacances d'automne : c'est la possibilité de créer une cohésion de classe et de commencer l'année scolaire en offrant un parcours de réussite aux enfants (chacun reçoit une attestation, quel que soit son niveau) ;
  - au mois de mai et juin : c'est la possibilité d'utiliser des créneaux piscine laissés vacants par les collégiens et lycéens, juste avant les vacances et la saison des baignades ;
  - durant les petites vacances : c'est la possibilité de mettre en place plus facilement l'apprentissage massé.

5.2 <u>Logistique de mise en œuvre, matériel et ressources nécessaires</u>

5.2.1 Piscines, bassin, espaces naturels

Une des clés de réussite : utiliser l'ensemble des installations présentes dans les territoires !

- ✓ **Plusieurs types d'équipements peuvent être mis à contribution pour organiser des classes ou stages bleus :**
  - les centres aquatiques, piscines ou bassins d'apprentissage traditionnels ;
  - les bassins des centres de remise en forme avec lesquels il est possible de conventionner ;
  - les piscines d'hôtels ou de campings avec lesquels il est possible de conventionner ;
  - les bases militaires qui souhaiteraient accueillir des séances d'apprentissage ;
  -

5.2.2 Aspects logistiques d'organisation du bassin

- ✓ **Quelques recommandations à intégrer**

- **Un bassin de 1,30 m de haut environ** (hauteur de l'enfant les bras levés) pour permettre la construction du corps flottant ;
- **Une eau chauffée à 29 ° ou 30 °C** dans la mesure du possible, pour assurer une expérience positive de l'eau ;
- **Des espaces de pratique suffisants** pour permettre des déplacements « loin » du bord ;
- **Une hauteur d'eau suffisamment proche du bord** pour se déplacer le long du bassin, épaules dans l'eau ou favoriser la sortie autonome ;
- **Proposer des bonnets et des lunettes** (facultatif et à l'appréciation de l'éducateur)**;**
- **Repères visuels de l'enfant :** Proposer une tenue de couleurs aux adultes référents pour qu'ils soient identifiés rapidement par les enfants (bonnets de même couleur).

5.3 L'encadrement

5.3.1 Intervenants possibles

Une garantie de réussite : s'appuyer sur les maîtres-nageurs, professionnels de l'enseignement des activités aquatiques, pour orchestrer l'apprentissage de l'AAQ et du JAN

L'enseignement de l'aisance aquatique est dispensé par :

- les **maîtres-nageurs ou maîtres-nageurs sauveteurs éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives**, titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, attestant de leur compétence et honorabilité ;
- les **maîtres-nageurs ou maîtres-nageurs sauveteurs**, titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif, attestant de leur compétence et honorabilité ;
- les **professeurs des écoles de l'école maternelle et élémentaire**, uniquement pendant le temps scolaire.

Toutes ces intervenants doivent avoir suivi
une formation d'encadrants de l'AAQ (possibles financements de l'Agence Nationale du Sport) qui est la garantie de la prise en compte d'une pédagogie spécifique adaptée aux plus petits.
Ce sont eux qui sont habilités à délivrer les attestations AAQ !

5.3.2 Encadrement en fonction du cadre d'intervention

L'organisation particulière du temps scolaire

L'AAQ se déroule conformément à la Note de service MENE 2129643N MENJS-DGESCO A1-2 du 28-02-2022 relative à l'enseignement de la natation scolaire et à la contribution de l'école à l'aisance aquatique.

Schéma AAQ dans le cadre scolaire :

	AAQ: Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	AAQ: Groupe-classe comprenant des élèves d'école élémentaire
Séances	8 Séances 2 séances/jour 1 semaine 8 Séances 1 séance/jour 2 semaines **1 séance = 40/45 minutes**	8 Séances 2 séances/jour 1 semaine 8 Séances 1 séance/jour 2 semaines **1 séance = 40/45 minutes**
Moins de 20 élèves **(2 groupes minimum)**	1 éducateur AAQ 1 BNSSA (uniquement surveillance) 2 adultes au moins dont le professeur de la classe	1 éducateur AAQ 1 BNSSA (uniquement surveillance) 2 adultes au moins dont le professeur de la classe
De 20 à 30 élèves **(3 groupes minimum)**	1 à 2 éducateurs AAQ 1 à 2 BNSSA (uniquement surveillance) => validation du deuxième BNSSA lors de la préparation par le CD24/SDJES24) 3 adultes au moins dont le professeur de la classe	1 à 2 éducateurs AAQ 1 à 2 BNSSA (uniquement surveillance) => validation du deuxième BNSSA lors de la préparation par le CD24/SDJES24) 2 adultes au moins dont le professeur de la classe
Plus de 30 élèves **(Plus de 3 groupes)**	2 éducateurs AAQ 2 BNSSA minimum (uniquement surveillance) 4 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 éducateurs AAQ 2 BNSSA minimum (uniquement surveillance) 3 adultes au moins dont le professeur de la classe

Lors de classes double niveau (Maternelles et élémentaires), la réglementation de l'encadrement pour les maternelles s'applique.

Schéma AAQ et JAN hors cadre scolaire :

	AAQ: Groupe constitué d'enfants 4 à 6 ans	**JAN: Groupe constitué d'enfants 6 à 12 ans**
Séances	**10 séances sur une ou deux semaines** **1 séance = 40 à 45 minutes**	**10 séances sur une ou deux semaines** **1 séance = 45 à 60 minutes**
Moins de 15 enfants	1 éducateur AAQ minimum Préconisation d'une surveillance par BNSSA	1 éducateur MNS minimum
De 16 à 30 enfants	2 éducateurs AAQ minimum Préconisation d'une surveillance par BNSSA	2 éducateurs MNS minimum

Un projet scolaire AAQ débute après accord de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription - enseignement public- ou du chef d'établissement -enseignement privé- et validation du coordinateur (SDJES24 et CND24) lorsque tous les critères sont validés .
Dans le cadre d'un projet hors scolaire, le projet devra être validé par le coordinateur SNS de la Dordogne (SDJES24 et CND24)

5.3.3 Recommandation pour la mise en œuvre de l'AAQ

- **Intégrer les temps de préparation au projet AAQ**
  - Les retours d'expériences démontrent l'utilité d'un temps préparatoire entre les maîtres-nageurs sauveteurs et les professeurs des écoles, pour partager le projet pédagogique (passerelles entre les moments de classe en amont et les séances d'AAQ) et expliquer de concert aux enfants les étapes qu'ils vont vivre au bord du bassin et dans l'eau.
  - Utiliser le thème de l'eau, la nature, etc. autour de ce projet au travers de thématiques, dessins, etc.
  - Organiser une visite de la piscine pour les enseignants et les éducateurs afin de prendre ses repères et adapter le stage en fonction de la configuration des lieux (accroche difficile par des enfants de 4 ans sur les bords de piscines, etc.)
- **Prévoir un temps d'échange avec les enseignants et les parents**
  - Il est important que le projet soit présenté aux familles afin de rassurer les parents et l'équipe enseignante.
  - La présence de l'éducateur AAQ et du référent AAQ du département (CND24 ou SDJES24), professionnel du milieu aquatique, est obligatoire.
- **Prévoir les déplacements entre l'établissement scolaire et le lieu de pratique**
  - Prendre le car est une expérience à part entière qui a aussi des vertus éducatives.
  - Partage autour de l'importance de respecter les règles dans les transports en commun pour contribuer de la sécurité de tous.
- **Intégrer pleinement les temps de vestiaires lors des séances d'AAQ**
  - Respecter le rythme des enfants conditionne la réussite de ce qui va se passer dans le bassin. Certains enfants ne sont jamais allés à la piscine. La découverte du lieu, des vestiaires, des douches, du cheminement peut constituer une séance à part entière (en dehors du temps d'apprentissage).
  - C'est aussi une belle opportunité d'éduquer à l'autonomie et au respect du corps de chacun.

- **Identifier à proximité de l'équipement aquatique d'autres structures**
  - Il est intéressant d'optimiser le déplacement et de profiter des infrastructures locales pour une éducation hors les murs à côté des séances de piscine.
  - L'enjeu est d'organiser des sorties à la journée intégrant l'AAQ et autres apprentissages en lien avec l'environnement et les ressources locales (classe transplantée à la journée).
- **Valoriser la réussite des enfants (donner envie) contribue de la dynamique du territoire**
  - Organiser une fête de remise des attestations par école pour tous les enfants
  - Inviter tous les enfants AAQ qui ont validé le palier 3 sur un plan d'eau pour par exemple validation des acquis en milieu naturel avec récompenses, pique-nique, gouter et animations, etc. Les paliers 1 et 2 participent à cette actions mais ne pourront pas valider d'acquis au niveau du plan d'eau

Moment de gloire du nageur.

Une transition vers le JAN.

5.4 Validation des critères pour élaboration d'un projet

Le porteur de projet doit s'assurer avant de lancer son projet que l'ensemble des critères du schéma ci-dessous soient validés, financés et qu'une convention signée existe entre le porteur de projet et les acteurs (Collectivité Territoriale, Education Nationale, Comité de Natation, club affilié, la piscine si celle-ci n'appartient pas à la CT.

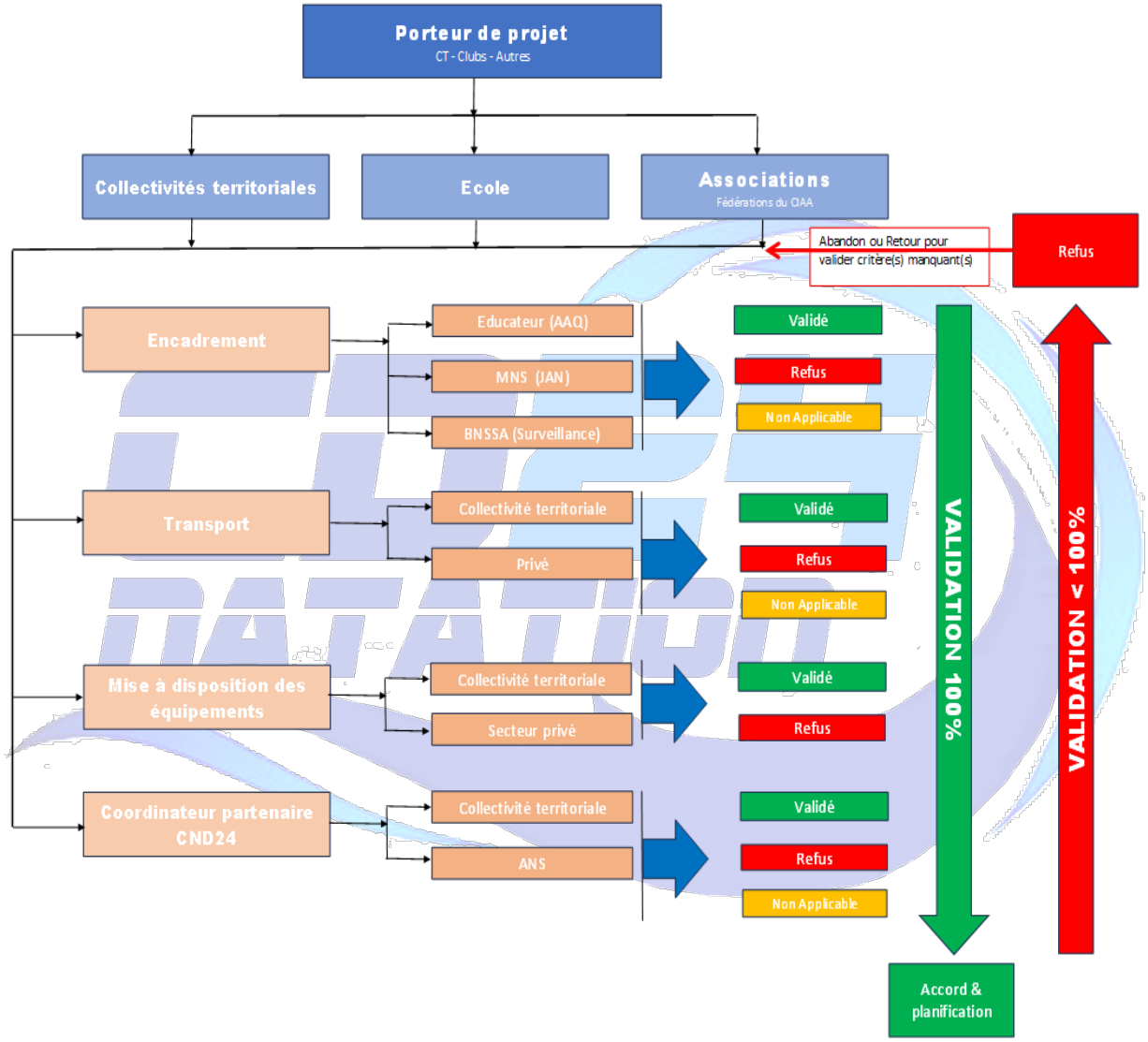

Pour tout dossier de demande de financement (budget prévisionnel) auprès de l'ANS, le porteur de projets doit prendre en compte avant d'être déposé sur la plateforme ministérielle des éléments suivants :

Il est impératif de remplir la fiche Projet en annexe 1 afin de planifier les différents stages et de contacter le référent du dispositif, le comité Départemental de Natation Monsieur Antoine Linarès à l'adresse cd24.AAQ@ffnatationlna.fr

- **Encadrements :**
  - Salaire des éducateurs AAQ, MNS, BNSSA y compris celui du CND24 si mobilisé pour encadrer.
  - La réunion préliminaire de présentation
  - Les frais de déplacements, de bouche et d'hébergement. On privilégiera quand c'est possible d'utiliser des éducateurs AAQ habitant à proximité.
  -

- **Transport**
  - A chiffrer dans le budget prévisionnel et à la charge de la CT ou de l'établissement privé.
  - Transport pour amener les enfants au rassemblement :
- **Mise à disposition des équipements** (bassins, vestiaires, etc.)
  - Convention à établir avec la CT ou le partenaire privé.
  - A chiffrer dans le budget prévisionnel et à la charge de la CT ou du partenaire privé.
- **Coordinateur partenaires CND24**
  - Inclure dans le budget prévisionnel du porteur de projet:
    - Licence fédérale à 2€ en option pour ceux qui le souhaitent couvrant l'assurance de l'enfant. Elle peut être étendue aux parents accompagnants si besoin. Il convient d'informer le comité lors de l'élaboration de la fiche Projet.
    - La coordination du dispositif sur le territoire avec tous les acteurs et financée par l'ANS. Son rôle :
      - Conseil et d'aide aux montages du pré-projet,
      - S'assurer de la viabilité des projets,
      - Cohérence sur le territoire,
      - Planification (hors réservation des créneaux).
      - Veille au respect du cahier des charges
    - Projet d'organisation de la journée AAQ pour valider les acquis en milieu naturel et basculer vers le JAN. Coût par enfant à l'étude avec les partenaires.

<u>Il est à noter que :</u>

- Les salaires d'intervenants ayant le statut de fonctionnaire, dans le respect des textes en vigueur,
- Les classes bleues/stages bleus financés via les crédits territoriaux (DRAJES/SDJES) devront apparaître dans les cofinancements, en précisant si la demande est d'ores et déjà accordée ou si elle est en cours
- **Le taux de subventionnement des projets varie en fonction de la note de cadrage annuel des budgets alloués.**
- Le porteur de projet, via la demande de subvention effectuée auprès de l'Agence Nationale du Sport au travers de la plateforme **« Compte Asso »** s'engage à réaliser les actions présentées.

  Le Compte Asso
  https://lecompteasso.associations.gouv.fr

  Si les actions peuvent être amenées à être modifiées ou réorganisées (baisse du nombre de bénéficiaires par exemple), une instruction de modification devra être adressée au comité de pilotage.

  En fonction du bilan transmis et des justificatifs apportés, il peut être demandé, en cas de réalisations moindres, un reversement de tout ou partie de la subvention accordée.
- Le porteur de Projet devra **obligatoirement** transmettre Le bilan détaillé du Projet avant le 31 décembre de l'année du Projet (Année N) . Cette action conditionne l'octroi d'une subvention à l'année N+1

Dans le cadre de la mesure « une école-un club », l'AAQ et le JAN sont des projets qui peuvent permettre de mettre en place une relation forte entre l'établissement scolaire et une association sportive de proximité. Ce partenariat sera l'occasion de renforcer l'ouverture de l'école et de favoriser la rencontre entre la communauté éducative et les jeunes sportifs.

« Une école-un club » c'est aussi un rapprochement avec, notamment, des clubs sportifs affiliés à des fédérations sportives agréées qui participe pleinement à la santé des enfants.

6 Annexes

6.1 Annexe 1 : Fiches de stage Page 1 et page 2

Fiche Stage N°	.../2024
Aisance Aquatique	Page 1/2

Date de la demande d'intervention :	06/02/24		
Demandeur:	Xavier Dupont		
Date prévisionnelle du stage:	DU 10/06/24	AU	22/06/24
Ecole ou club:	Ecole de Peymilou		
Collectivité:	LA CAB		
Piscine ou plan d'eau:	Centre de Toutifaut		

Nombre de participants Prévisionnel	25	Nombre de Groupes	2
Nombre de participants Réel	23	Nombre de Groupes	2
Groupe 1 Nombre de participants		Horaires	
Groupe 2 Nombre de participants		Horaires	
Groupe 3 Nombre de participants		Horaires	
Groupe 4 Nombre de participants		Horaires	

Nombre d'encadrants		Diplôme AA	Diplôme JAN	Nom	Prénom	Date de naissance
Encadrant 1		Non	Non Applicable			
Encadrant 2			Oui			
Encadrant 3			Non Applicable			
Encadrant 4						
Instructeur 1		Oui				
Instructeur 2						
Autre						
BNSSA (surveillance uniquement)						

Budget	Prévisionnel			Réalisé		
	Quantités	PU	Total	Quantités	PU	Total
Encadrants			0,00 €			0,00 €
Transports			0,00 €			0,00 €
Equipements			0,00 €			0,00 €
Coordinateur			0,00 €			0,00 €
Dotation			0,00 €			0,00 €
Divers			0,00 €			0,00 €
			0,00 €			0,00 €

Prise en charge	Libellé	Montant	%	Observations/commentaires
Aide ANS (Club/CT)				
Collectivité 1				
Collectivité 2				
Education nationale/Ecole				
Parents				
Comité de Natation (Hors ANS)				
Autres				
		0,00 €	0%	

Validation	AVIS	FAVORABLE

Signature validation	Collectivité / ANS	Collectivité 1	Collectivité 2	Education Nationale	CND24	Autres
Date						
Nom						
Signature						
Commentaires						

Signature CND24 / SDJES24:

Fiche Stage N°	.../2024
Aisance Aquatique	Page 2/2

AISANCE AQUATIQUE
ACADÉMIE DE BORDEAUX
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Dordogne

Date de la demande d'intervention :	06/02/24
Demandeur:	Xavier Dupont
Date prévisionnelle du stage:	DU 10/06/24 AU 22/06/24
Ecole ou club:	Ecole de Peymilou
Collectivité:	LA CAB
Piscine ou plan d'eau:	Centre de Toutifaut

ENCADREMENT	Nom	Prénom	Diplôme AAQ/JAN	Nbre de Jours	Nbre Heures/jour	Taux horaire	Total salaire	Taux Repas/hébergement	Total Repas/hébergement	Taux déplacement (0,40€/km) en Km	Total déplacement	Total	✓ ✗
Encadrant AAQ N°1			AAQ	2	2	23,00 €	92,00 €		0,00 €		0,00 €	92,00 €	
Encadrant AAQ N°2							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	Validé
Encadrant 3							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Encadrant 4							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	Refusé
Instructeur AAQ 1							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Instructeur AAQ 2							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	Non Applicable
BNSSA (surveillance uniquement)							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Total							92,00 €		0,00 €		0,00 €	92,00 €	

TRANSPORTS	CT / Société	CT	Privé	Nbre de Jours	Nbre trajets/jour	Taux	Total budget	Taux Repas	Total Repas	Taux péage	Total péage	Total	✓ ✗
Bus Ecole Piscine							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Bus trajet Journée AAQ							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Autres							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Total							0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	

EQUIPEMENTS	Société/CT	CT	Privé/Type	Nbre de Jours	Nbre Heure/jour	Taux/heure	Total budget					Total	✓ ✗
Piscine CT				8	2	68,00 €	1 088,00 €					1 088,00 €	
Piscine Privé							0,00 €					0,00 €	
Autres							0,00 €					0,00 €	
Total							1 088,00 €					1 088,00 €	

COORDINATION PARTENAIRE CND24				Nbre de Jours	Nbre Enfants/Adultes	Taux	Total budget					Total	✓ ✗
Assurance (EN OPTION: PRIX FFN 2€)						2,00 €	0,00 €					0,00 €	
Organisation Journée AAQ							0,00 €					0,00 €	Refusé
Réunion d'information AAQ				0,5	1	180,00 €	90,00 €					90,00 €	
							0,00 €					0,00 €	Non Applicable
							0,00 €					0,00 €	
Total							90,00 €					90,00 €	

Total	1 270,00 €

Explications

L'ensemble des cellules sont bloquées. Seules les cellules qui doivent être complétées sont dévérouillées.

Sur certaines cellules, un menu déroulant s'affiche en cliquant sur la cellul Refusé Bus Oui Non Applicable

6.2 Annexe 2 :Planning annuel

Planning 2024 Aisance Aquatique sur la Dordogne
Date 27/09/2023
Doc: 2024 CND24 AA CA 001-0

janv-24		AA scolaire	AA autres projets
L	1		
M	2		
M	3		
J	4		
V	5		
S	6		
D	7		
L	8		
M	9		
M	10		
J	11		
V	12		
S	13		
D	14		
L	15		
M	16		
M	17		
J	18		
V	19		
S	20		
D	21		
L	22		
M	23		
M	24		
J	25		
V	26		
S	27		
D	28		
L	29		
M	30		
M	31		

févr-24		AA scolaire	AA autres projets
J	1		
V	2		
S	3		
D	4		
L	5		
M	6		
M	7		
J	8		
V	9		
S	10		
D	11		
L	12		
M	13		
M	14		
J	15		
V	16		
S	17		
D	18		
L	19		
M	20		
M	21		
J	22		
V	23		
S	24		
D	25		
L	26		
M	27		
M	28		
J	29		

mars-24		AA scolaire	AA autres projets
V	1		
S	2		
D	3		
L	4	Ecoles AUBAS et MONTIGNAC 2 classes	
M	5		
M	6		
J	7		
V	8		
S	9		
D	10		
L	11	Ecoles AUBAS et MONTIGNAC 2 classes	
M	12		
M	13		
J	14		
V	15		
S	16		
D	17		
L	18	Ecoles MONTIGNAC 2 classes	
M	19		
M	20		
J	21		
V	22		
S	23		
D	24		
L	25	Ecoles MONTIGNAC 2 classes	
M	26		
M	27		
J	28		
V	29		
S	30		
D	31		

avr-24		AA scolaire	AA autres projets
L	1	Lundi de Pâques	
M	2	ECOLES MONTIGNAC & LES EYZIES 2 classes	
M	3		
J	4		
V	5		
S	6		
D	7		
L	8	ECOLES MONTIGNAC & LES EYZIES 2 classes	
M	9		
M	10		
J	11		
V	12		
S	13		
D	14		
L	15		
M	16		
M	17		
J	18		
V	19		
S	20		
D	21		
L	22		
M	23		
M	24		
J	25		
V	26		
S	27		
D	28		
L	29	ECOLES MONTIGNAC & LES EYZIES 2 classes	
M	30		

mai-24		AA scolaire	AA autres projets
M	1	Férié	
J	2		
V	3		
S	4		
D	5		
L	6		
M	7		
M	8	Férié	
J	9		
V	10	Pont de l'ascension	
S	11		
D	12		
L	13		
M	14		
M	15		
J	16		
V	17		
S	18		
D	19		
L	20	Lundi de Pentecôte	
M	21		
M	22		
J	23		
V	24		
S	25		
D	26		
L	27		
M	28		
M	29		
J	30		
V	31		

juin-24		AA scolaire	AA autres projets
S	1		
D	2		
L	3	Ecole La BACHELLERIE NON CONFIRME A PREVOIR SUR JUIN SI SUB	
M	4		
M	5		
J	6		
V	7		
S	8		
D	9		
L	10	Ecole La BACHELLERIE NON CONFIRME A PREVOIR SUR JUIN SI SUB	
M	11		
M	12		
J	13		
V	14		
S	15		
D	16		
L	17		
M	18		
M	19		
J	20		
V	21		
S	22		
D	23		
L	24		
M	25		
M	26		
J	27		
V	28		
S	29		
D	30		

juil-24		AA scolaire	AA autres projets
L	1		
M	2		
M	3		
J	4		
V	5		
S	6		
D	7		
L	8		
M	9		
M	10		
J	11		
V	12		
S	13		
D	14		
L	15		
M	16		
M	17		
J	18		
V	19		
S	20		
D	21		
L	22		
M	23		
M	24		
J	25		
V	26		
S	27		
D	28		
L	29		
M	30		
M	31		

août-24		AA scolaire	AA autres projets
J	1		
V	2		
S	3		
D	4		
L	5		
M	6		
M	7		
J	8		
V	9		
S	10		
D	11		
L	12		
M	13		
M	14		
J	15		
V	16		
S	17		
D	18		
L	19		
M	20		
M	21		
J	22		
V	23		
S	24		
D	25		
L	26		
M	27		
M	28		
J	29		
V	30		
S	31		

sept-24		AA scolaire	AA autres projets
D	1		
L	2		
M	3		
M	4		
J	5		
V	6		
S	7		
D	8		
L	9		
M	10		
M	11		
J	12		
V	13		
S	14		
D	15		
L	16		
M	17		
M	18		
J	19		
V	20		
S	21		
D	22		
L	23		
M	24		
M	25		
J	26		
V	27		
S	28		
D	29		
L	30		

oct-24		AA scolaire	AA autres projets
M	1		
M	2		
J	3		
V	4		
S	5		
D	6		
L	7		
M	8		
M	9		
J	10		
V	11		
S	12		
D	13		
L	14		
M	15		
M	16		
J	17		
V	18		
S	19		
D	20		
L	21		
M	22		
M	23		
J	24		
V	25		
S	26		
D	27		
L	28		
M	29		
M	30		
J	31		

nov-24		AA scolaire	AA autres projets
V	1		
S	2		
D	3		
L	4		
M	5		
M	6		
J	7		
V	8		
S	9		
D	10		
L	11	Férié	
M	12		
M	13		
J	14		
V	15		
S	16		
D	17		
L	18		
M	19		
M	20		
J	21		
V	22		
S	23		
D	24		
L	25		
M	26		
M	27		
J	28		
V	29		
S	30		

déc-24		AA scolaire	AA autres projets
D	1		
L	2		
M	3		
M	4		
J	5		
V	6		
S	7		
D	8		
L	9		
M	10		
M	11		
J	12		
V	13		
S	14		
D	15		
L	16		
M	17		
M	18		
J	19		
V	20		
S	21		
D	22		
L	23		
M	24		
M	25		
J	26		
V	27		
S	28		
D	29		

	Vacances scolaires / ponts
	Classes Massées AA
	Réunions pédagogiques
	Formations
	Réunion CPAA24 (Comité Pilotage AA 24)
	Autres projets AA

6.3 Annexe 3 : Liste des encadrants AAQ

Liste des encadrants Aisance Aquatique sur la Dordogne
Date: 30/01/2024
Doc: 2023 CND24 AA LI 001-1

N°	Nom	Prénom	Niveau AA	Date Formation	Licencié FFN	Diplômes FFN	Club	Mail	Mobile	Adresse
1	LINARES	Antoine	Encadrant	31/03/2023	OUI	BEESAN / BF4 - C Pro - ENF1/2/3	COPO Natation/CN St Astier	linaresantoine24@gmail.com	06 14 67 24 09	BRANTOME
2	VEYSSIERE	Fabrice	Encadrant	30/06/2023	OUI	BF2/MSN/ENF 1/2/3	USN 24	fab.vey24200@gmail.com	06 25 36 65 41	SARLAT LA CANEDA
3	BRUXELLES	Julien	Instructeur	16/12/2022	OUI	BPJEPS AAN	CN Bergerac & SASB24	mnsju24@gmail.com	0745 63 37 68	LALINDE
4	CROISE	Camille	Encadrant	31/03/2023	NON	BEESAN		camilliou19@hotmail.fr	06 45 71 31 08	LA BACHELLERIE
5	DUMAIN	Lionel	Encadrant	31/03/2023	NON	BEESAN		lionel.dumain@ac-bordeaux.fr	06 24 57 63 98	PERIGUEUX
6	MASSOUBRE	Sophie	Encadrant	08/12/2023	NON	BEESAN		sophiebouly@laposte.net	06 25 16 24 86	PERIGUEUX
7	FOURNIER	Damien	Encadrant	08/12/2023	NON	BEESAN		d.fournier@grandperigueux.fr	06 16 89 23 37	PERIGUEUX
8	PEYROUX	Lionel	Encadrant	05/06/2023	NON	BP JEPS AAN		l.pe@live.fr	06 79 56 97 19	NONTRON
9	GABILLARD	Grégory	Instructeur	08/12/2023	NON	BF3 nat course/ MSN/ ENF 1.2.3		gg.gabillardgregory@gmail.com	07 49 79 72 87	LA CHAPELLE FAUCHER (NONTRON)
10	MAGRIS	Maxime	Encadrant	24/02/2023	NON	BEESAN		maxmagris@hotmail.com	06 25 57 36 48	Saint Martial de Valette (NONTRON)